



## HONORAIRES VENTE maisons - appartements - terrains

(A.M. DU 29/06/1990)

	PRIX DE VENTE		HONORAIRES
sur la part de	230 000 €	à 750 000 €	4% TTC
sur la part de	125 000 €	à 229 000 €	4,5% TTC
sur la part de	91 000 €	à 124 000 €	5% TTC
sur la part de	61 000 €	à 90 000 €	5.000.- € TTC
sur la part de	46 000 €	à 60 000 €	5.000.- € TTC
sur la part de	32 000 €	à 45 000 €	5.000.- € TTC
sur la part de	0 €	à 31 000 €	5.000.- € TTC

## HONORAIRES LOCATION (pour location conclue)

**16 % du loyer annuel hors charges**

### A charge du locataire

Les honoraires de location sont fixés à 8% du loyer annuel hors charges (TVA 20% comprise)  
Comprenant frais de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée

### A charge du bailleur

Les honoraires de location sont fixés à 8% du loyer annuel hors charges (TVA 20% comprise)  
Comprenant frais de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée

### A charge du locataire et bailleur

3€/m<sup>2</sup> selon Loi Alur 2014 pour un état des lieux de sortie

### Les prix de vente affichés en vitrine sont commission d'agence incluse

l'ensemble des honoraires s'entend T.V.A. comprise

N.B. Le montant des honoraires est à la charge du mandant \*.

\* le mandant est : soit le vendeur en vertu d'un mandat de vente ou l'acquéreur en vertu d'un mandat de recherche de biens